



Naissance d'un enfant en Arménie de parents mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

03/2022

Documents à soumettre

- acte de naissance original (*) de l'enfant

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation / Traduction / Apostille

Tous les documents d'état civil étrangers marqués par un (*) doivent être apostillés, traduits dans une langue nationale suisse et légalisés par un notaire avant d'être remis à la représentation suisse.

Veuillez apporter une copie du jeu complet de documents pour l'Ambassade.

Ministry of Justice of the Republic of Armenia
3/8 Vazgen Sargsyan Street
0010 Yerevan
<https://www.moj.am/en/page/apostille>
E-mail: info@moj.am

Les documents d'état civil sont établis par:

Civil Status Acts Registration Services
Ministry of Justice of the Republic of Armenia
https://www.moj.am/en/services/civil_registry
Email: gkag@moj.am

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.